Madame, Monsieur,

La campagne de vaccination contre la grippe débutera cet automne. Nous vous rappelons que si elle n’est pas obligatoire, la vaccination est fortement recommandée pour les personnes fragiles notamment les personnes âgées.

La grippe est une maladie qui tue encore 9 000 personnes par an en France.

Nous mettrons à votre disposition, au sein de notre établissement, toutes les informations susceptibles de vous éclairer sur l’intérêt de la vaccination pour nos résidents. Indiquer si prise en charge financière

Sachez que notre établissement s’engage à mettre en œuvre des mesures de protection de ses résidents (détailler) afin de réduire les risques de propagation du virus en cas d’épidémie. Nous vous rappelons notamment que si vous-mêmes êtes atteints, il vous est recommandé de ne pas rendre visite à votre proche ou de porter un masque et d’adopter les autres mesures « barrières » (hygiène des mains, mouchoirs à usage unique…) afin d’éviter toute transmission du virus.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma respectueuse considération.

En cas d’opposition de votre part à la vaccination de votre parent/proche, merci de bien vouloir signer le présent encadré et de nous envoyer ou de nous remettre ce courrier :